

Femmes et politique : citoyenneté sociale et maternalisme d'état

Yolande Cohen,

Prof. Département d'histoire

Université du Québec à Montréal

cohen.yolande@uqam.ca

Journée d'études **Femmes et politique : de l'intime au public. Du politique au personnel** organisée par Christine Fauré (CNRS, Triangle) et Yolande Cohen (UQAM), prof. invitée ENS-Triangle, **Triangle, ENS-LSH Lyon, Jeudi 24 janvier 2008** Salle F05

J'ai choisi de présenter le débat qui ces dernières années a permis un des croisements des plus fructueux entre la recherche féministe centrée sur les politiques sociales de la première moitié du XXe siècle et les théories plus contemporaines de l'État providence. Ce débat illustre à mon avis de façon particulièrement intéressante pour notre propos le nécessaire *aggiornamento* que nous devons faire pour penser le rôle des femmes en politique, ainsi que les façons dont elles questionnent la variable fondatrice de la démocratie qu'est la séparation entre public et privé. Cela me permettra de mieux mettre en lumière la question de l'*agency* des femmes dans un contexte de transformation profonde des modalités de leur intervention et les façons dont nous pourrions en rendre compte aujourd'hui alors que les concepts nous manquent cruellement pour théoriser ces pratiques.

1- Genre et États-Providence

Commençons donc par le débat sur le genre des États Providence qui a mobilisé et continue de mobiliser de nombreux chercheurs en Europe comme en Amérique.

Sans vouloir en faire l'historique, disons qu'il résulte de deux démarches qui sont restées assez longtemps parallèles mais qui ont marqué l'historiographie des années 1980-90 :

celle interne au féminisme et celle qui a construit les États providence comme un régime politique à part entière. On se concentrera sur les intersections de ce débat pour établir la nature des politiques sociales adoptées dans les pays occidentaux de la fin du XIXe siècle aux années 1930 environ, et qui globalement ont permis aux femmes d'être bénéficiaires d'aides de l'État comme mères de famille (pensions aux mères, allocations familiales etc..). Cette prise en charge par l'État de tâches d'entretien et de *care*, réputées privées et féminines a contribué à élargir le périmètre d'intervention de l'État ainsi que le type de citoyenneté accordé aux mères, qui devenait de ce fait plus inclusif. Il s'agissait alors de savoir si ces politiques sociales avaient un potentiel émancipateur pour les femmes, et si celles-ci pouvaient être une émanation des revendications sociales menées par des groupes de femmes entre autres groupes de pression. Il devenait essentiel d'analyser les conditions sous lesquelles l'action publique pouvait intégrer une dimension émancipatrice pour les femmes. Depuis, toute une polémique s'est installée autour de ces questions que sont l'*agency* des femmes, le maternalisme, les politiques sociales issues du *care* que je tenterai d'élucider tout en donnant mon interprétation à partir de conclusions encore provisoires de mes travaux comparatifs sur des associations féminines françaises et québécoises durant le premier vingtième siècle.

Il faut souligner que ce débat aura eu l'avantage de briser le carcan du monolithisme qui a contribué à enfermer la recherche féministe pendant longtemps, et y a introduit de nouvelles dimensions d'interprétation. Ainsi, je voudrais montrer ici que des associations de femmes (*agency*), en revendiquant une politique étatique autour des compétences féminines du *care*, ont développé une perspective maternaliste de la politique, qui leur a permis d'obtenir la reconnaissance de certaines de leurs fonctions. Outre l'ouverture de nouvelles filières professionnelles dans le marché de l'emploi, cette action s'est concrétisée par l'obtention de politiques sociales (politiques des pensions aux mères par exemple dans les pays majoritairement protestants, ou des allocations familiales dans les pays majoritairement catholiques) et la reconnaissance d'une citoyenneté établie sur les nouveaux droits sociaux ainsi acquis. On se demandera aussi en quoi cet épisode, historiquement limité aux années 1920 et 1930, a pu contribuer à l'émancipation des femmes françaises et québécoises qui sont ici l'objet de cette étude.

-Le débat Esping Andersen-Orloff et la question du *care*

Le débat s'est cristallisé autour de l'analyse comparative des régimes d'Etat-providence et a opposé Gosta Esping-Andersen à des politistes américaines Orloff et Sainsbury en particulier (Esping-Andersen 1999; Sainsbury 1994; Orloff 1993). Les systèmes de protection sociale sont essentiellement évalués par E-A en fonction de la marge de liberté qu'ils concèdent aux individus par rapport à la nécessité de vendre leur force de travail pour atteindre un niveau de vie socialement acceptable. En gros, les trois critères que E-A. retient pour caractériser les régimes d'Etat providence sont les suivants : 1) Le premier critère insiste sur les caractéristiques des *droits sociaux*, qui peuvent être universels, fonction de la participation au marché du travail ou encore du revenu... Ces distinctions déterminent le degré d'indépendance des individus par rapport au marché du travail, soit le degré de *démarchandisation*. Ce concept, qui est au cœur du potentiel émancipateur des Etats providence pour Esping-Andersen, constitue en réalité la variable centrale de son analyse. 2) Le second critère, qui découle dans une large mesure de la définition des droits sociaux, est le type de *stratification sociale* résultant de la redistribution. 3) Enfin, le dernier critère concerne le type de relation s'établissant entre Etat, marché et famille, dans la fourniture du bien-être social (*welfare*). A partir de ces trois critères, Esping-Andersen distingue trois régimes d'Etat providence : le régime libéral (américain, canadien, etc..), le régime social-démocrate (les pays scandinaves essentiellement), et le régime conservateur/corporatiste (plutôt français et allemand), avec bien sûr des combinaisons plus ou moins subtiles pour chaque pays étudié.

Les critiques féministes des travaux d'Esping-Andersen montrent que ces critères présentés comme universels sont en réalité fondés sur un modèle masculin, et ne tiennent pas compte de la division sexuelle du travail. De plus, elles soulignent que les femmes qui occupent un triple rôle dans ce système, comme bénéficiaires, employées et initiatrices de l'Etat providence, ont façonné les Etats providences ; elles ont aussi montré comment les relations entre les hommes et les femmes étaient à leur tour façonnées par ces politiques sociales (nouveau rôle de l'état comme soutien de famille). Toutes ces critiques mettent en évidence l'importance du travail de *care* fourni presque

exclusivement par des femmes ¹, au sein de la sphère privée mais pas exclusivement, et de façon non rémunérée, mais pas toujours². La mise en évidence du travail de *care* permet ainsi de comprendre les transferts des activités autrefois privées des femmes (dans la famille, les associations etc..) dans le nouveau secteur social et d'intégrer les transactions au sein de la famille dans le triptyque famille/Etat/marché qui a conduit Esping-Andersen à envisager la défamilialisation comme un de ses effets, ce que Orloff appelle aussi l'adieu au maternalisme (Orloff, 2007)

- le *care* comme travail et comme action sociale

Dans mes travaux antérieurs, j'ai montré comment ce travail du *care* aboutit à la professionnalisation des compétences féminines qui de privées et gratuites deviennent publiques et rémunérées par l'État ou les agences de protection sociale qu'il a mises en place (Cohen, 2000, 2002). Cette contribution des femmes comme individus et des familles au *welfare*³ me semble essentielle à constater ; même si celle-ci n'a pas pour effet l'indépendance des femmes à l'égard de l'État, et les maintient dans une citoyenneté sociale de seconde zone.⁴ Car elle ne remet pas en cause fondamentalement la division sexuelle du travail qui en sort au contraire renforcée (nouvelles professions de service essentiellement féminines) et apparaît alors aux yeux des théoriciennes féministes comme un obstacle à l'accession des femmes à une pleine citoyenneté. Toutefois, cette participation nouvelle des femmes dans des professions majoritairement féminines (institutrices, infirmières, employées de bureau, travailleuses sociales etc.) mais bien présentes dans le marché du travail révèle des changements qui se répercutent dans les régimes de citoyenneté.

¹ Daly et Lewis comme « *les activités et les relations impliquées dans le fait de répondre aux besoins physiques et émotionnels des enfants et des adultes dépendants, ainsi que les cadres normatif, économiques et sociaux à l'intérieur desquels ces activités et ces relations sont définies et réalisées* » (Daly et Lewis, 2000 :p. 285).

² Dans ses formulations plus récentes, le concept de *care* a toutefois pour vocation de rendre compte de toutes les facettes de ce travail, qu'il soit rémunéré ou non, formel ou informel (Daly et Lewis, 2000).

³ A ce propos, Pateman (1988) souligne le paradoxe que constitue le fait de ne laisser aux femmes qu'une citoyenneté de seconde zone (en étant considérées comme dépendantes) alors qu'elles contribuent de manière centrale au *welfare* par le biais de la sphère privée.

⁴ De manière plus négative – et parfois dans le même mouvement – ce travail, dans la mesure où il est effectué de façon non rémunérée dans le cadre de la famille, peut être dénoncé en tant qu'il place les femmes dans une situation de précarité matérielle et de dépendance économique vis-à-vis de leur conjoint.

Elles permettent de nuancer encore davantage le concept de démarchandisation avancé par Esping Andersen : en faisant de la capacité de se dégager de la nécessité de vendre sa force de travail le critère clé d'évaluation des politiques sociales, il n'envisage pas les difficultés spécifiques vécues par les femmes pour accéder ou se maintenir sur le marché du travail, du fait de leur assignation prioritaire au travail de *care* dans la famille. Toutefois, à cette critique féministe il faut ajouter un autre élément qui est rarement pris en compte dans ce débat : à savoir l'importance que revêt la filière que les professions féminines reliées au *care* ont ouverte pour les femmes. L'ouverture de ces nouvelles carrières permet aux femmes d'accéder au marché de l'emploi certes relativement dépendant des politiques étatiques d'assistance, mais au même titre que pour les autres professions (masculines comme la médecine par exemple). Ainsi, les liens de dépendance qu'elles ont à l'égard de leurs familles sont aussi importants que ceux qu'elles ont à l'égard d'un marché du travail qu'elles ont modelé aussi en fonction de leurs compétences. C'est pourquoi elles réclament à la fois une aide de l'État qui pourrait les émanciper de la famille (et que recouvrira plus tard le concept de défamilialisation de Esping-Andersen) et une reconnaissance de leur contribution sociale qui leur permet un accès exclusif au marché de l'emploi (professions féminines). Cette revendication d'une politique étatique du *care* (que j'ai appelé un maternalisme d'état) a donc des effets importants sur la réorganisation des rapports de genre⁵.

Ces politiques du *care* qu'elles réclament ont en effet des incidences essentielles sur les relations de genre en tant qu'elles contribuent à définir les responsabilités de l'Etat, du marché, de la famille (et souvent des femmes) et du tiers secteur dans la prise en charge des enfants, des adultes dépendants etc...créant tout un marché social du travail où les femmes sont loin d'être minoritaires (Jenson, 1997). De fait, ce travail d'entretien (*maintenance*) et de *care* s'ajoute au besoin, à l'emploi et à la citoyenneté pour fonder

⁵ Ce changement d'optique de l'analyse, des liens de dépendance sur le marché du travail aux liens de dépendance dans la famille, conduit à substituer au critère de démarchandisation celui de défamilialisation, défini par Ruth Lister comme « la capacité à s'assurer un niveau de vie socialement acceptable sans avoir besoin de recourir aux relations familiales » (Lister 1997 : p.173).

les droits sociaux (allocations ou *benefits*) qui seront garantis par l'Etat providence (Sainsbury,1996) ⁶.

Cette prise en considération de la dimension du genre dans l'analyse des politiques sociales, débouche sur de nouvelles classifications des régimes de protection sociale et sur la prise en compte de variables nouvelles dans leur analyse. Ainsi tout ce qui se situe autour du *care* devient un élément indispensable du dispositif. Parce qu'outre la famille, ce sont les églises qui traditionnellement étaient en charge de l'assistance, la variable religieuse apparaît également comme élément déterminant des orientations prises par les politiques sociales : solidarisme, assistance, sécurité sociale, assurance etc...se retrouvent de façon particulière dans les différentes politiques sociales selon les rapports qu'entretiennent les églises entre elles et avec l'état. Leur étude historique permet souvent d'identifier des filiations religieuses très différentes. Le cas du Québec est révélateur de la confrontation entre deux modèles très différents, le communautarisme (libéral) anglo-protestant d'un côté, et le solidarisme (corporatiste) franco-catholique de l'autre.

Elle permet aussi de mieux comprendre l'influence que les femmes ont pu avoir, par l'action collective organisée, sur les orientations prises par des politiques qui les affectent au premier chef. C'est ainsi que pour le premier vingtième siècle, l'analyse de l'influence des mouvements féminins, presque entièrement centrés sur la prise en compte du *care* comme base des politiques sociales, sur les origines de l'Etat providence a ainsi donné lieu à une conceptualisation en termes de maternalisme.

2- Le maternalisme : Les femmes, actrices des politiques sociales ?

Le terme « maternalisme » a initialement été proposé par Koven et Michel pour caractériser les mouvements féminins d'action sociale en France, Allemagne, Grande-Bretagne, et aux États-Unis, à la fin du XIXe et au début du XXe siècle. Koven et Michel qualifient de maternalistes « *les idéologies qui exaltaient la capacité des femmes d'être mères et étendaient à la société toute entière les valeurs de soin, d'affection, et de moralité. Le maternalisme a toujours opéré à deux niveaux : tout en défendant les vertus*

⁶ L'entretien correspond aux droits dérivés du statut des femmes comme dépendantes à l'intérieur de la famille (en général, des droits dérivés de ceux du mari, eux-mêmes liés à l'emploi). Le *care* renvoie aux droits associés à la prise en charge des enfants et des adultes dépendants dans la famille.

de domesticité dans la sphère privée, il permettait simultanément de légitimer la mise en relation des femmes avec le monde politique et l'Etat, la collectivité, le lieu de travail et le marché. En pratique, les idéologies maternalistes remettaient souvent en question les frontières construites entre le public et le privé, les hommes et les femmes, l'Etat et la société civile » (Michel et Koven 1990 p.179). Il s'agit donc de mouvements qui prennent appui sur la place traditionnellement assignée aux femmes dans la sphère privée pour revendiquer pour ces dernières une voix et une place dans la sphère publique. Les auteures établissent un certain nombre de constats importants concernant ces mouvements au moment où les femmes dans les pays occidentaux ont commencé à s'organiser au nom de la réforme sociale et de la pureté morale, sur une base philanthropique au début du XIXe siècle. Au coeur de cette mobilisation, on trouvera plus tard le développement d'idéologies de la domesticité qui insistent sur la différence homme/femme, des considérations humanitaires vis-à-vis des conditions de vie et de travail des enfants, et le développement d'interprétations militantes du réformisme social teinté de *gospel* (y compris catholicisme social). La dimension religieuse y est donc initialement très présente. Mais au-delà de cette dimension religieuse, et de la conception de la maternité comme une source de pouvoir, les différentes idéologies maternalistes étaient d'une grande diversité, et pouvaient entrer en conflit les unes avec les autres, empêchant la constitution de coalitions stables. Au début du XXe siècle, les regroupements maternalistes ont généralement eu recours à des alliés masculins pour pouvoir influencer les politiques, et ont eu le plus de chances d'être efficaces quand leur cause a été relayée par des acteurs politiques poursuivant d'autres buts. En France et en Europe, leurs revendications se retrouvent dans les revendications avancées par les mouvements familialistes et natalistes, tandis qu'aux Etats-Unis et au Canada ce sont les grands syndicats ouvriers et regroupements professionnels qui les relayent (mettant en œuvre une stratégie d'alliances nationales dont les syndicats, plutôt implantés régionalement, profiteront aussi). Au Québec, on trouve une configuration plutôt européenne, car les syndicats ouvriers étant en majorité sous le contrôle de l'Église, ils s'opposaient farouchement à l'adoption de telles politiques. Dans de telles conditions, il est inévitable que les discours se croisent : les maternalistes ont des difficultés à conserver le contrôle sur l'utilisation de leurs discours, repris parfois par les politiciens de

façon assez paternaliste. Par exemple, les mesures visant à protéger les femmes au travail ont pu conduire à diminuer leur rémunération. Enfin, Koven et Michel notent une relation inverse entre ampleur du développement de ces mouvements et force de l'Etat : les Etats forts, définis comme ceux qui ont des bureaucraties développées et une longue tradition d'intervention gouvernementale, ont laissé aux femmes moins d'espace politique dans lequel développer leur idée des politiques sociales que ne l'ont fait les Etats faibles (ou systèmes de confédérations comme aux Etats-Unis et au Canada). Les travaux de Skocpol sur le soutien des associations nationales de femmes à la mise en place de politiques sociales par le gouvernement fédéral américain dans les années 1920 et 30 confirment cette analyse (1993).

Et même si une certaine confusion règne dans l'usage des termes qui sont alternativement utilisés, une nouvelle dimension de l'*agency* des femmes est ainsi décrite. Koven et Michel parlent de maternalisme là où Karen Offen propose la notion de « féminisme familial » (1984) après son « féminisme relationnel »⁷. Weiner (1993) propose quant à elle d'envisager le « maternalisme en tant que paradigme ». Les avis sont aussi très partagés sur les caractérisations que l'on peut en faire, en le considérant tour à tour comme féministe, antiféministe, conservateur, progressiste, radical, ou comme leur combinaison... Du moins y a-t-il un débat sur la question de savoir si les revendications maternalistes sont féministes ; ce qui établit une rupture salutaire, me semble-t-il avec la perspective féministe alors dominante, de considérer les mouvements maternalistes comme conservateurs, anti-féministes et pro-fascistes (parce que porteurs d'un certain essentialisme). Le potentiel émancipateur du maternalisme, comme lieu de passage de la sphère privée à la sphère publique est largement illustré dans le livre de Koven et Michel (1993). Ann Taylor Allen (1993) montre par ailleurs que le maternalisme contestait le déterminisme biologique en valorisant la maternité en tant que fonction culturelle et

⁷ Cette dernière rend en effet compte de la coexistence dans les années 1890 en France de deux types de féminisme, qu'elle qualifie respectivement de « familial » et d'« intégral » (ou « individualiste »). Le féminisme familial était, selon elle, fondé sur une vision de la complémentarité hommes / femmes ancrée dans une différence biologique et centrée sur la famille. Il adhérait à la division sexuelle du travail dans la famille et dans la société (même si les frontières de cette division étaient contestées), et toutes les revendications de changement s'appuyaient sur une valorisation de la féminité et de la nature spéciale des femmes. Il ne s'agissait donc pas de renverser la base économique du patriarcat, mais de réorganiser la société existante à l'avantage des femmes.

sociale et a donc contribué à transformer les paradigmes qui étaient attachés à cette fonction de façon assez efficace.

De fait, pour ma part, je considère que ce débat croisé sur les politiques sociales et le maternalisme a permis de réhabiliter l'étude du social comme creuset du politique; on y voit les actions d'associations de la société civile en vue d'une transformation de l'État (notre bon vieux réformisme), qui conduit en retour aux changements dans le régime de représentation politique avec le passage d'un régime de citoyenneté basé sur les droits politiques à un régime de citoyenneté établi sur des droits sociaux. Avec le maternalisme comme idéologie et pratique d'un mouvement social féminin, il est possible de revisiter les théories de la société civile pour mieux comprendre ses liens avec les changements de la démocratie. Ce sont ces questions que j'aimerais maintenant aborder plus en détail.

Quelles sont ces associations et peut-on les considérer comme des expressions de la citoyenneté des femmes?

3- Association volontaire et citoyenneté sociale

On connaît l'intérêt que Tocqueville prête à l'intense vie associative qui faisait la spécificité de la société civile, et qui témoigne selon lui de la vitalité unique de la démocratie américaine. Lieu privilégié d'étude du politique, à la charnière du privé et du public, de l'action individuelle et de l'action collective, l'association volontaire révèle de façon tout à fait particulière les préoccupations de ses membres et les modalités de leur transfert dans la sphère publique. Toutefois, à cause précisément de leur caractère particulariste et segmenté, les associations ont rarement fait l'objet d'analyses politiques poussées et sont plutôt situées dans cette sphère assez nébuleuse et informelle qu'est la société civile. Expression de la mobilisation de certains groupes pour la défense d'intérêts particuliers, l'association est rarement considérée comme une instance de représentation politique : tout au plus en tient-on compte quand elle réussit à faire entendre sa voix et ses propositions au-delà du domaine étroit qu'elle représente. En outre, leur nombre pléthorique et les domaines innombrables de leur intervention empêchent une analyse systématique de leur rôle et de leur efficacité.

Toutefois on assiste ces dernières années à l'essor d'une historiographie centrée sur des associations (le best seller de Putnam, *Bowling alone*, 2000 en témoigne) et sur la notion

de capital social qui a donné lieu à des monographies passionnantes, mais aussi à des traités politiques qui soulignent l'anomie d'une société de consommation où l'on se regroupe pour mieux être seul. Ainsi l'association n'est plus le creuset de l'action collective, mais le lieu d'exacerbation de l'individualisme (américain), qui a besoin du groupe pour faire avancer des intérêts individuels et de plus en plus particuliers.

Dans le champ de l'histoire des femmes, l'histoire des associations philanthropiques a retenu très tôt l'attention des analystes, particulièrement en Amérique du Nord où ont été réalisées de nombreuses monographies et études sur ce qui constituait d'emblée le noyau du mouvement féministe de la première vague. L'histoire des *club women* est bien connue, bien qu'elle fasse toujours l'objet de critiques de la part d'historiennes soucieuses de montrer qu'elles répondaient aux préoccupations qualifiées de corporatistes des femmes blanches de la bourgeoisie anglo-protestante! Et même si de nombreux bémols sont apportés à l'analyse du rôle politique des philanthropies féminines, liées trop étroitement aux Églises ou à l'État⁸, elles demeurent le lieu d'expression politique majoritaire des femmes. Ainsi, la spécialiste américaine des études sur la philanthropie, Kathleen McCarthy (2001) considère leur action comme ayant créé un véritable pouvoir parallèle à celui de l'État et même à celui des Églises, donnant aux femmes un pouvoir non négligeable sur leur environnement social et politique.

Mais de quel pouvoir s'agit-il et comment peut-on intégrer cette dimension associative dans l'analyse plus globale de la politique?

⁸ Dans la foulée de la Révolution française et de la prolétarianisation de larges couches de la population résultant de la révolution industrielle, la philanthropie sociale des femmes bourgeoises connut au XIXe siècle une vigueur sans précédent, notamment vers la fin du siècle sous l'impulsion des premières femmes diplômées d'études supérieures, encourageant l'État français à prendre en charge le domaine médico-social jusque-là réservé à l'Église. Le début du XXe siècle voit, avec la législation consacrant la séparation de l'Église et de l'État, l'explosion des associations de femmes prenant en charge le domaine médico-social. Après 1901, selon la périodisation de l'historienne Évelyne Diebolt (2001) la philanthropie féminine en France se développa en quatre étapes : de 1901 à 1920, elle put émerger à la faveur du droit d'association octroyé à la société civile par la loi; de 1920 à 1945, elle se sécularisa et put lentement se libérer de l'emprise de l'Église; de 1945 à 1980, elle s'institutionnalisa complètement et fut absorbée par l'État. Depuis, elle put renaître sous la forme d'associations volontaires autonomes. Émergeant comme structure parallèle de pouvoir face aux institutions, religieuses ou séculières, à l'intérieur desquelles elle dut se développer, la philanthropie féminine permit ainsi aux femmes françaises une entrée dans l'espace public, et une évolution hors du cadre traditionnel dans lequel la société les maintenait. (2001, p. 29-64)

J'ai étudié un certain nombre d'entre elles, en France (le Conseil National des Femmes Françaises, CNFF) et au Québec (la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste, FNSJB, la *Young Women Christian Association*, YWCA et le *National Council of Jewish Women*, NCJW). J'ai pu constater le rôle important de ces associations de femmes dans le déploiement des premières politiques sociales et de l'État providence. Je n'aurais pas le temps de faire une analyse détaillée, ni d'établir tous les termes de la comparaison qui est complexe, ms plutôt une sorte de schéma d'analyse pour ouvrir la discussion sur le maternalisme comme lieu de socialisation des femmes à la politique, et partant de l'élargissement de la pratique politique et de la citoyenneté.

Mon hypothèse est, qu'une fois établie, la pratique associative de ces groupes peut être évaluée en termes de politiques publiques par exemple. J'ai également voulu comprendre comment s'effectue le transfert des prérogatives privées (au sein de la famille par exemple) dans la sphère publique, mais aussi le passage des revendications aux politiques sociales, par le recours à l'intervention de l'État.

Toutes ces questions me semblent cruciales si l'on veut comprendre les processus complexes qui impliquent les femmes comme agentes des changements politiques importants qui ont lieu dans la première moitié du XX e siècle.

La périodisation est ici essentielle, car elle permet de souligner les transformations qui marquent aussi bien l'histoire de ces associations que leur rapport changeant au politique. Deux grandes périodes doivent être distinguées; la première est celle de la première vague du féminisme au tournant du XXe siècle , qui voit l'alliance pragmatique entre réformatrices et radicales, ie entre tenants d'un féminisme relationnel ou familial comme Karen Offen les nomme (réformatrices protestantes surtout) et tenants d'un féminisme égalitaire (militantes en faveur de droits égaux). De cette alliance inédite et du premier conflit mondial, sortira le droit de suffrage accordé aux femmes américaines et canadiennes (ms aussi scandinaves etc..) entre 1918-1920.

La seconde période dans les années 1920 et 1930 est celle qui voit l'essor du maternalisme comme forme majoritaire de mobilisation des femmes, qui inclut les revendications des droits égaux mais surtout une refonte radicale de la conception de la famille qui devrait être plus appropriée aux nouveaux droits des mères. Partout dans le

monde occidental cette vision maternaliste se déploie, qui revendique une place publique pour les femmes et les mères.

Elle ne résistera pas au déferlement d'un familialisme d'église véritablement corporatiste et réactionnaire, qui s'oppose frontalement à toutes les variantes du féminisme dans les années 1930 et 1940. Alors que les femmes exercent leurs droits de vote dans la plupart des pays anglo-protestants, la cause des femmes semble au point mort, et l'on assiste plutôt à une sorte de *backlash* anti-féministe conservateur et réactionnaire, et plus tard ouvertement corporatiste (sous le régime de Vichy par exemple). Et malgré l'entrée des femmes sur le nouveau marché des professions et l'obtention de droits nouveaux comme le droit de vote, leur participation à la vie politique partisane n'a pas eu les effets émancipateurs escomptés...

Ainsi, j'ai pu montrer dans les deux cas français et québécois que la force du mouvement maternaliste a été de faire intervenir l'État dans la famille, bien que les politiques familiales qui ont été adoptées ne correspondaient pas à la vision maternaliste, mais bien à celle du familialisme (vision patriarcale de la famille véhiculée surtout par les Églises et les mouvements natalistes.), dominant dans ces deux pays. Les politiques familiales adoptées témoignent néanmoins d'un compromis majeur entre les forces en présence, qui se traduit par l'intervention de l'État dans un domaine qui était du ressort privé, c'est à dire des Églises, et principalement de l'Église catholique. J'ai considéré que les politiques françaises d'allocations familiales adoptées en 1936 et celles des pensions aux mères nécessiteuses passées en 1937 au Québec (bien plus tardivement que celles adoptées aux Etats-Unis et dans le reste du Canada dans les années 1920 et qui elles relevaient clairement d'un maternalisme d'État) reflétaient un compromis que j'ai appelé familialisme d'état (qui n'est ni le familialisme d'Église, ennemi de l'intervention de l'État, ni le maternalisme). Ces politiques familiales qui sont considérées comme au fondement des premières politiques sociales universelles qui seront ensuite adoptées par les États Providence fournissent ainsi un indicateur précis du type d'intervention dont ont été capables les mouvements maternalistes (Cohen, 2006 a et b).

Pour en rendre compte adéquatement, il faudrait opérer un décroisement de la théorie des mouvements sociaux pour développer une perspective d'analyse allant au-delà de la seule perspective de la mobilisation en termes de droits égaux. Mais cet agenda qui peut

sembler révisionniste se heurte à de nombreuses difficultés. Je voudrais en illustrer quelques-unes, à partir de l'étude du CNFF à laquelle je me suis livrée.

4- Le CNFF comme révélateur des conflits sur les politiques familiales en France

La domination d'une perspective top-down dans l'étude des politiques familiales en France, et le poids du familialisme qui fait en sorte qu'on a du mal à concevoir une action du mouvement des femmes dans ce domaine ont conduit à faire de l'étude des politiques familiales en France un domaine réservé et peu étudié. L'étatisme des politiques familiales a occulté l'aspect réformateur des premières propositions (Révillard, 2007).

Les politiques familiales françaises ont longtemps été théorisées comme l'archétype de la politique régaliennne, étato-centrée (et encore plus le droit de la famille que les politiques sociales). Ceci fait en sorte que de façon générale, on a pu être peu intéressé à l'action de la société civile et aux tentatives d'influence des mouvements sociaux sur les politiques familiales. Ceci est lié au fait que l'action des mouvements sociaux dans le domaine des politiques familiales était un point aveugle entre les deux problématiques centrales qui dominaient d'une part l'étude des politiques familiales et d'autre part l'étude des mouvements sociaux : du côté des politiques familiales, on cherchait soit à étudier l'impact des politiques familiales, soit à les expliquer, et même quand on cherchait à les expliquer, cela ne conduisait pas à étudier des mouvements qui sont restés sans impact sur ces politiques même s'il y a eu des tentatives d'action. Du côté des mouvements sociaux, la problématique centrale était et est encore dans une large mesure celle de la mobilisation individuelle (étude des carrières militantes par exemple). Les théories récentes de l'action publique invitent à étudier la place des mouvements sociaux dans les politiques publiques. Toutefois, le monopole de l'UNAF dans l'étude des politiques familiales en France ne permet pas de dégager l'influence qu'aurait pu avoir l'action spécifique du CNFF sur ces politiques. Nous sommes donc contraints de partir de l'étude de l'association elle-même et de montrer les incidences qui ont pu influencer sur l'adoption de telle ou telle politique... D'où l'intérêt des théories féministes du genre qui invitent à s'intéresser à l'action des associations de femmes quel que soit son impact!

Or en France, l'étude de l'action du mouvement des femmes dans le domaine des politiques familiales est d'autant moins évidente que ces politiques ont pu être décrites

comme étant marquées par le *poids du familialisme* : par exemple la théorie de Lenoir sur familialisme d'Etat et familialisme d'Eglise omet de prendre en compte tout l'aspect maternaliste. Les analyses plus attentives à cette dimension (Commaille et Martin, 1998) montrent qu'il y a en fait une tension entre féminisme et familialisme dans les politiques familiales françaises. Morgan suggère *l'importance du facteur religieux* dans l'explication de cette tension. D'où l'intérêt d'étudier une organisation qui croise dimension religieuse et dimension du genre, le CNFF.

- Ainsi, la politique de la famille fut l'une des premières et plus importantes mesures d'aide sociale adoptée par la troisième République. Avec un taux de fécondité en chute libre, la question de la dépopulation devient cruciale et par conséquent, la protection des femmes et de leurs enfants devint la préoccupation politique numéro un. Pour Rémy Lenoir (2003), le familialisme, comme politique volontaire de l'Etat, fut au cœur de la construction de la Nation sous la troisième République, et opposa les fractions libérales de la bourgeoisie aux notables catholiques. Pour lui, l'Etat providence est issu de la bataille menée par l'Etat familialiste contre les partisans familialistes de l'église catholique, jusqu'alors toute-puissante. Ces deux formes de familialismes n'ont pas seulement essayé de contrôler la morale familiale et ses représentations symboliques, mais ont aussi tenté de contrôler toutes les ramifications sociales allant du marché du travail (la sphère de production) aux questions de la croissance de la population (la sphère de reproduction). Bien que des regards opposés émergent de l'historiographie portant sur les politiques familiales républicaines, les travaux de Rachel Fuchs (Accampo et alii, 1995) résument les problématiques et les arguments les plus pertinents. En faisant du genre un élément central des politiques de l'Etat providence, l'historienne souligne leurs aspects maternalistes et paternalistes, et leur étendue et conclut à l'exception française. Et plutôt que d'affirmer que les réformes républicaines de la famille étaient patriarcales et conservatrices, elle montre que certaines réformes étaient plus libérales que d'autres et que certaines questions étaient laissées sans réponse.

Mais comment expliquer l'exception française ? Comment ces politiques pouvaient-elles à la fois être libératrices pour les femmes et être à la fois un instrument de leur assignation à la sphère privée et familiale ?

Pour ma part, et au terme de l'enquête que j'ai menée sur le CNFF, j'ai constaté

l'importance des églises dans la construction de la politique familiale durant la troisième République. Deux perspectives s'affrontent.

D'un côté, le familialisme d'Église, qui faisait la promotion d'un foyer situé au cœur des activités féminines, contre le travail des femmes et opposé à toute intervention de l'État dans les affaires familiales, est redéfini à la suite de la séparation de l'Église et de l'État. La vision de la famille comme unité sociale complète, comme corps social qui préexistait au développement des classes sociales et qui était emblématique du corporatisme prôné par l'Église, n'est plus possible. Le conflit avec les Catholiques sociaux, qui ont de leur côté questionné le rôle de la femme au sein de la famille, dans le sillage de l'encyclique *Rerum Novarum* de 1891, ouvre également une brèche dans cet édifice. Avec l'anticléricalisme républicain, l'église catholique doit donc se retirer d'un certain nombre de questions qui concernaient la famille en acceptant d'abord de ne plus la considérer comme son domaine exclusif d'intervention, et à tenter de garder pour elle toutes les questions du mariage (patrimoine religieux) et de filiation (éducation et soins).

De l'autre, « le maternalisme d'État » était principalement défendu par les philanthropies formées par les minorités religieuses et des groupes féministes laïques qui désiraient une intervention de l'État pour protéger les mères et les enfants. Protestants, juifs, francs-maçons et laïcs de toutes dénominations ont ciblé leurs interventions sur les questions des allocations familiales, du travail et de l'assurance sociale. Ces Républicains engagés cherchaient à faire changer les lois sur la famille et à améliorer la morale familiale, vue par eux comme corrompue par l'industrialisation. Comme maternalistes, ils estimaient que les droits des femmes venaient de leur rôle de mères. Dans le sillage de l'Affaire Dreyfus et de ses tensions nationalistes, les philanthropes protestants et juifs, jusqu'alors séparés dans leurs pratiques de charité, ont ainsi perçu l'opportunité unique qui leur était offerte de contrer la toute puissance de l'Église catholique, en conférant à l'État une partie importante de ses prérogatives. Le CNFF a été le révélateur de cette stratégie.

Je crois pour ma part que la plupart des réformes de la politique familiale opérées alors sont largement dues à l'alliance passée entre ces regroupements souvent hétéroclites de républicains radicaux (franc-maçonnerie), et de regroupements de militantes protestantes, juives et laïques dont les efforts ont contribué à promouvoir un maternalisme d'état et une

morale laïque dans les décennies 1910 et 1920. Heurtant de front le familialisme d'Église, elles aboutissent à un familialisme d'Etat qui marque les lois sur les allocations familiales adoptées en 1932.

6- L'agency des femmes entre privé et public : la sphère civique

On le voit que les difficultés méthodologiques et idéologiques sont grandes quand il s'agit de conceptualiser les manières de faire et les incidences d'associations qui ont des buts divers et dont les effets sont difficiles à identifier avec certitude.

En conspuant aussi fortement le maternalisme, les théoriciennes féministes reprenaient sans le questionner le conflit séculaire qui opposait le féminisme au maternalisme. Elles s'appuyaient aussi sur une histoire très complexe qui a conduit les totalitarismes à vouloir faire des mères la base militante de leurs régimes. L'alliance entre maternalisme et totalitarisme en était l'objectif affirmé, cherchant à essentialiser les femmes, comme les races et les ethnies. Cet héritage est lourd à porter, mais l'on doit tout de même pouvoir séparer les choses, et faire la distinction entre des objectifs politiques et la réalité historique.

Le débat sur le genre des politiques sociales (en particulier familiales) permet de lier l'action sociale (citoyenneté sociale souvent au confluent du privé et du public des femmes) au régime étatique qui en résulte. Le maternalisme en est le levier politique prépondérant, qui donne aux femmes une représentation politique (leurs associations) et débouche sur leur intégration à l'appareil d'état et aux institutions de protection sociale qui en résultent.

L'étude du politique devrait tenir compte de ces dimensions, à la fois en intégrant les dimensions plus ou moins participatives des régimes mis en place et leur capacité à intégrer plus ou moins les catégories minorisées ou exclues de la politique (puisque leur action se situe dans un contexte où les femmes n'ont pas le droit de vote). On a souvent d'ailleurs rapproché les revendications de ces groupes à une demande de reconnaissance adressée à l'État et à la société (Taylor, 1992), et formalisée dans le cadre des théories du multiculturalisme comme fondatrice d'une nouvelle conception de la démocratie. Celle-ci devrait prendre en compte non pas seulement les droits des individus mais aussi ceux des groupes qui demandent leur reconnaissance (claims), non pas pour dissoudre les droits de

ces individus dans les identités collectives (position corporatiste ou même fasciste) mais parce que les droits des individus sont indéniablement liés à ceux de leur groupe, en particulier quand il s'agit de groupes minorisés. Ce type de multiculturalisme qualifié de libéral préconise la reconnaissance des droits des minorités comme élément du respect des droits des individus (Kymlicka, 2007). Aujourd'hui la plupart des organisations internationales (ONU, UNESCO, commission européenne) ont fait de cette charte des droits des minorités un élément essentiel de leur stratégie en vue d'appliquer les droits universels de l'homme (du citoyen). Cette théorie de la reconnaissance si elle s'applique bien aux groupes minorisés butte néanmoins sur la question du genre, qui reste entière dans un contexte où les femmes ne sont pas une minorité opprimée mais la moitié du genre humain encore largement dominée.

Ne peut-on alors considérer l'*agency* des femmes que l'on vient d'illustrer, que dans l'espace restreint de l'activité sociale et de l'influence/résistance à l'action du politique (domination masculine)? Une chose apparaît toutefois au terme (temporaire) de cette réflexion, c'est l'existence de cette sphère ni complètement privée ni totalement publique, dans laquelle ces associations évoluent et qui est la sphère par excellence de la délibération, du débat et finalement de la société civile, de la sphère civique. En définir les contours, en mesurer l'étendue, en décrire les impacts est peut-être la tâche qui nous incombe aujourd'hui, en toute modestie pour tenter de reconceptualiser les rapports complexes et pas toujours égaux ni harmonieux entre le privé et le public, le politique et le social, les femmes et les hommes.

Références bibliographiques

Accampo, Elinor, Rachel Fuchs, and Mary Lynn Stewart, (1995) *Gender and the Politics of Social Reform in France, 1870-1914*. Baltimore: Johns Hopkins University Press.

ALLEN, Ann Taylor (2005). *Feminism and Motherhood in Western Europe, 1890-1970: The Maternal Dilemma*, New York, Palgrave.

Auslander, Leora and Michèle Zancarini-Fournel, (1995) eds. *Différence des sexes et protection sociale, XIXe–XXe siècles*. Saint-Denis: Presses Universitaires de Vincennes.

Bec, Colette, (1998) *L'assistance en démocratie. Les politiques assistantielles dans la France des XIXe et XXe siècles*. Socio-histoires. Paris: Belin.

BOCK, Gisela and THANE, Pat (eds.), (1991/2002). *Maternity and Gender Policies: Women and the Rise of the European Welfare States, 1880s-1950s*, London and New York: Routledge. *Women in European History*, Oxford: Blackwell.

COHEN, Yolande,(2006a). «Protestant and Jewish Philanthropies in France : the Conseil National des Femmes Françaises (1901-1939)», *French Politics, Culture and Society*, 24.1: 74-92;

- (2006b) «Genre, religion et politiques sociales au Québec dans les années 1930 : les pensions aux mères», *Canadian Review of Social Policy-Revue canadienne de politique sociale*, 56: 87-112;

- (2004) «Rapports de genre, de classe et d'ethnicité : l'histoire des infirmières au Québec», *Canadian Bulletin of Medical History / Bulletin canadien d'histoire de la médecine*, 21.2: 387-409.

- (2002). *Les sciences infirmières. Genèse d'une discipline*, Montreal: Presses de l'Université de Montréal

- (2000). *Profession infirmière. Une histoire des soins dans les hôpitaux du Québec*, Montreal: Presses de l'Université de Montréal.

COHEN, Yolande and THEBAUD, Françoise (eds.), (1998). *Féminismes et identités nationales. Les processus d'intégration des femmes au politique*, Lyon: Presses du Centre Jacques Cartier. ;

COMMAILLE, Jacques and MARTIN, Claude (1998). *Les Enjeux politiques de la famille*, Paris: Bayard.

DIEBOLT, Évelyne (2001). « Women and Philanthropy in France: From the Sixteenth to the Twentieth Centuries » in Kathleen D. McCarthy (ed.) *Women, Philanthropy, and Civil Society*, Bloomington and Indianapolis: Indiana University Press. 29-64.

ESPING-ANDERSEN, Gosta (1990). *The Three World of Welfare Capitalism*, Cambridge, UK: Polity Press.

JENSON, Jane (1997), «Who cares ? Gender and welfare regimes », *Social Politics*, vol4, n.2 : 182-7

KYMLICKA, Will (2007). *Multicultural Odysseys: Navigating the New International Politics of Diversity*, Oxford; New York: Oxford University Press.

- KOVEN, Seth and MICHEL, Sonya (1993). *Mothers of a New World: Maternalist Politics and the Origins of Welfare States*, New York and London Routledge.
- LENOIR, Rémy (2003). *Généalogie de la morale familiale*, Paris: Seuil/Liber.
- LEWIS, Jane (1998). *Gender, Social Care, and Welfare State Restructuring in Europe*, Brookfield, Vt, USA: Ashgate.
- McCARTHY, Kathleen (ed.), (2001). *Women, Philanthropy, and Civil Society*, Bloomington; Indianapolis: Indiana University Press.
- MARSHALL, T. H. (1967). *Social Policy in the Twentieth Century*, 2 ed. London: Hutchinson.
- OFFEN, Karen (2000). *European Feminisms, 1700-1950, A Political History*, Stanford: Stanford University Press.
- Orloff, Ann Shola (2006). "L'adieu au maternalisme ? Politiques de l'État et emploi des mères en Suède et aux Etats-Unis", *Recherches et prévisions*, n.83. p.9-28
- PEDERSEN, Susan (1993). *Family, Dependence, and the Origins of the Welfare State: Britain and France, 1914-1945*, New York: Cambridge University Press.
- PUTNAM, Robert D. (2000). *Bowling Alone: The Collapse and Revival of American Community*, New York: Simon & Schuster.
- RÉVILLARD, Anne, (2007) *La cause des femmes dans l'État : une comparaison France-Québec (1965-2007)*, thèse de doctorat, ENS-Cachan.
- ROSANVALLON, Pierre (2004). *Le modèle politique français. La société civile contre le jacobinisme de 1789 à nos jours*, Paris: Le Seuil.
- SAINSBURY, Diane (1996), *Gender, Equality and the welfare states*, Cambridge : Cambridge university press.
- SANDERS, Claire A. (1997). *Inauguration and Closure: Women, Gender and Politics in France, 1900-1937*, Ph.D. Thesis (History): University of North Carolina.
- SKOCPOL, Theda (2002). *Protecting Soldiers & Mothers: The Political Origins of Social Policy in the United States*, Cambridge: Harvard University Press.
- SMITH, Timothy B. (2003). *Creating the Welfare State in France, 1880-1940*, Montreal: McGill-Queens University Press.
- TAYLOR, Charles (1992). *Multiculturalism and the Politics of Recognition: An Essay*, Princeton, N.J.: Princeton University Press.
- TILLY, Charles (2002). *Stories, Identities and Political Change*, Lanham, Md.: Rowman &

Littlefield.

TOCQUEVILLE, Alexis de (2004) (1835). *Democracy in America*, New York: Library of America.

WEINER, Lynn (1993), « Maternalism as a paradigm. Defining the issues », *Gender and society*, vol.5,2 : 96-8.